

LE CHEF DE CABINET

Références à rappeler :
CAB IV/2 - PE/NC
R016805.03.1

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre du 25 octobre 2007, vous avez appelé l'attention du Premier Ministre sur la situation des fonctionnaires de police municipale au regard des dispositions relatives à l'application aux agents publics de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Monsieur François FILLON a pris connaissance avec attention des préoccupations dont vous vous faites l'écho.

Vous savez tout l'intérêt que le Premier Ministre porte aux importantes tâches que la police municipale assume avec dévouement et responsabilité pour garantir la sécurité de nos concitoyens.

Aussi m'a-t-il chargé de relayer votre démarche auprès de Madame Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, en lui demandant de l'examiner avec toute l'attention qu'elle requiert et de vous tenir directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Premier Ministre



*Franck ROBINE
Préfet,
Chef de Cabinet*

*Monsieur Philippe STEENS
Secrétaire Général du Syndicat Indépendant
de la Police Municipale
139, rue des Poissonniers
75018 PARIS*